



BRUEIL-EN-VEXIN

Note de présentation brève et synthétique du COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025

Préambule

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique (CFU) pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des documents budgétaires, le Compte Financier Unique (CFU) a été instauré pour remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à offrir une vision consolidée et plus lisible des finances de la collectivité en regroupant, au sein d'un même document, les données comptables et budgétaires.

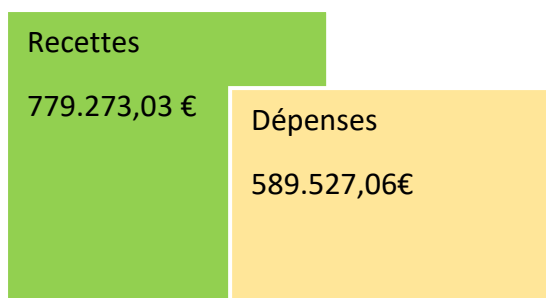
Le CFU permet ainsi d'améliorer la transparence et la fiabilité des informations financières tout en facilitant leur analyse par les élus et les citoyens.

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables. Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s) éventuelle(s), publication du CFU.

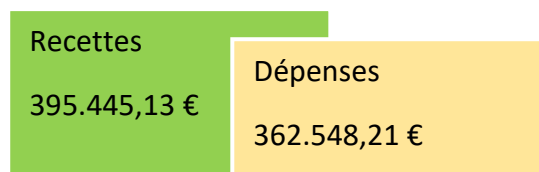
Le CFU présente les résultats de l'exécution du budget. Pour 2025, ils s'établissent comme suit (hors report de l'exercice 2024) :

FONCTIONNEMENT



Excédent de fonctionnement
189.745,97 €

INVESTISSEMENT



Excédent d'investissement
32.896,92 €

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses d'investissement préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

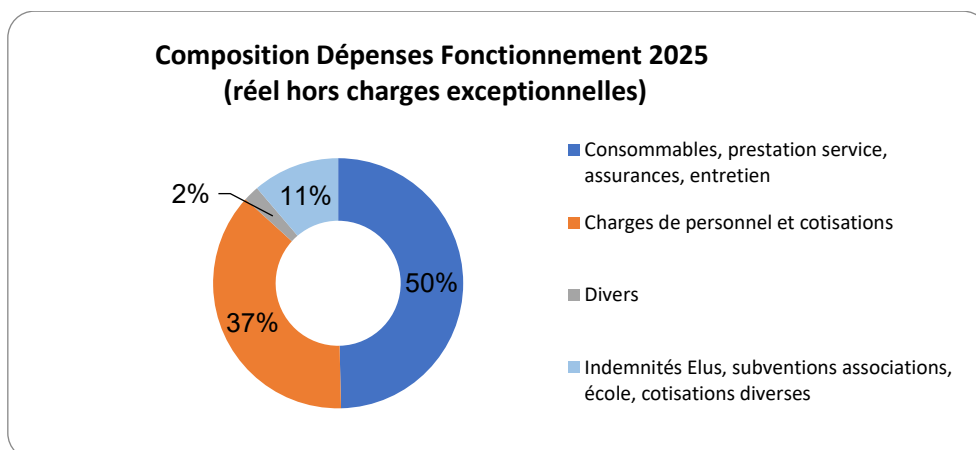
- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

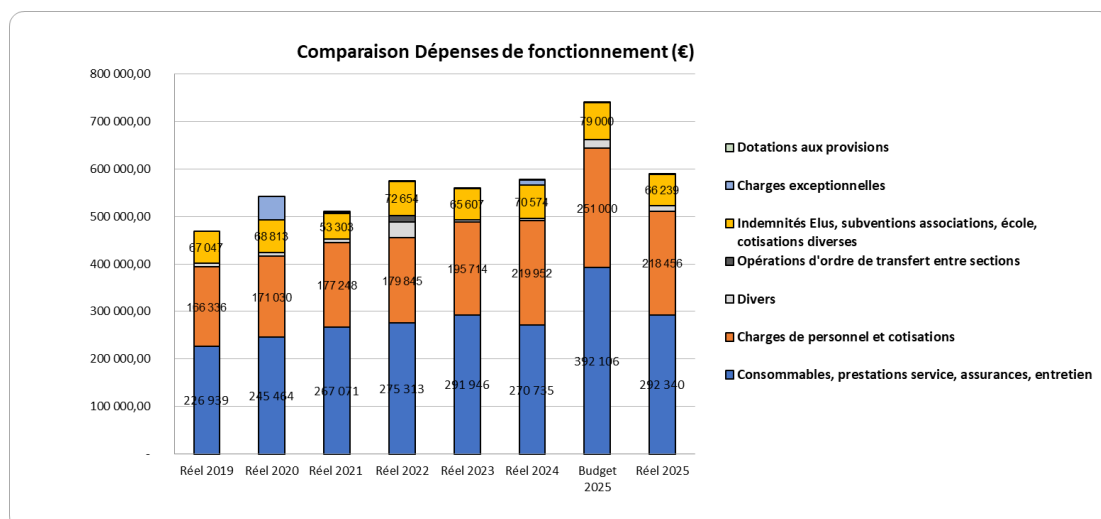
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| CHAPITRES BUDGETAIRES | 2025 (€) | OBSERVATIONS |
|------------------------------------|-------------------|--|
| Charges à caractère général | 292.340,25 | Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (énergie, assurances, contrats de prestation de services...) |
| Charges du personnel | 218.455,65 | Salaires et cotisations |
| Atténuation de produits | 11.934,00 | Fonds prélevés sur les communes avec des ressources importantes pour être redistribués aux communes plus défavorisées |
| Opérations d'ordre entre section | 0,00 | |
| Autres charges de gestion courante | 66.238,56 | Indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et syndicats intercommunaux, caisse des écoles |
| Charges financières | 0,00 | Intérêts des emprunts |
| Charges exceptionnelles | 558,60 | Annulation titres |
| Dotations aux provisions | 0,00 | |
| TOTAL | 589.527,06 | |

Notons l'absence total d'endettement de la Commune.



Pour un budget 2025 de 740 606,41€, les dépenses réelles se sont établies à 589 527,06€, même si les dépenses courantes hors charges exceptionnelles sont globalement maîtrisées, on observe une lente mais certaine augmentation au fil des années :



Sont en augmentation en 2025, les dépenses suivantes :

- Electricité
- Maintenance, réparations
- Elagage
- Assurances
- Prestation nettoyage

On notera la baisse des dépenses suivantes :

- Prestations de service (IFAC, restauration école)
- Frais de personnel
- Subventions aux associations.

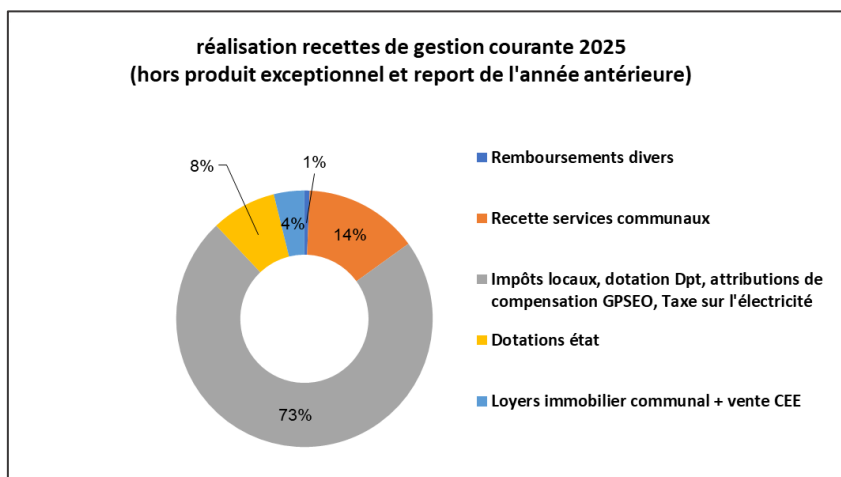
Noter que les dépenses 2025 de notre commune sont voisines de la moyenne observée au niveau régional et supérieures à celle constatée au niveau départemental et national pour les communes de taille similaire. Les dépenses de personnel de notre commune sont inférieures aux différentes moyennes.

| En €/habitant (communes de 500 à 2000 habitants) | Brueil 2025 | Département | Région | National |
|--|-------------|-------------|--------|----------|
| Charges de fonctionnement | 841 | 750 | 851 | 739 |
| Dont charges de personnel | 314 | 338 | 369 | 331 |
| Dont charges financières | 0 | 8 | 13 | 14 |

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

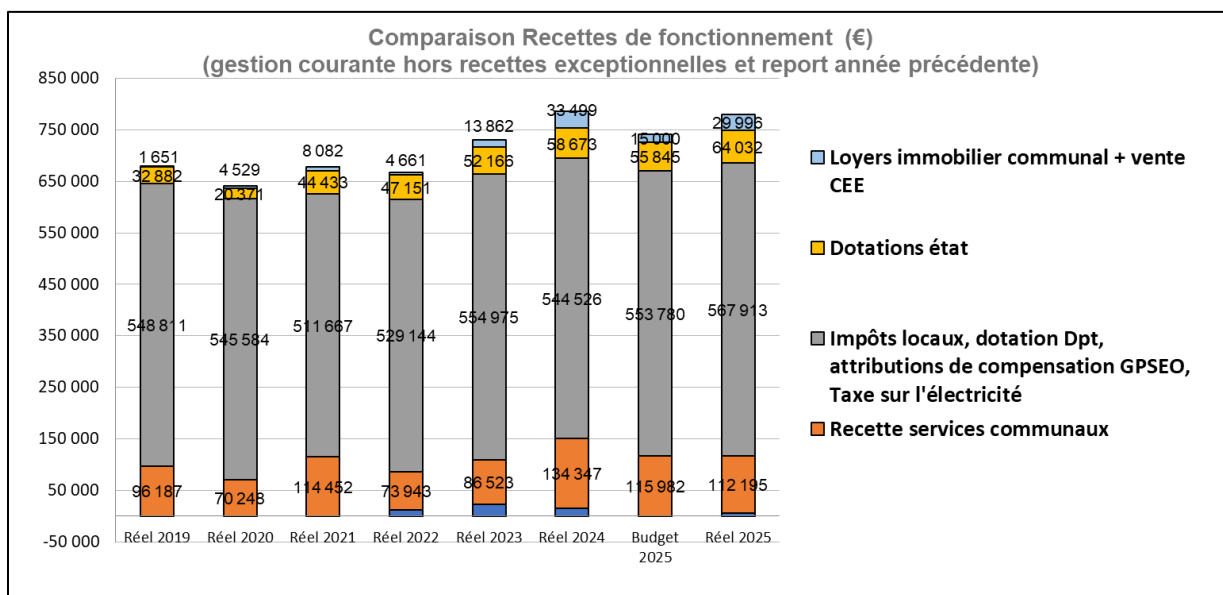
| CHAPITRES BUDGETAIRES | 2025 (€) | OBSERVATIONS |
|-------------------------------------|-------------------|--|
| Atténuation de charges | 5.133,13 | Remboursements divers (ex : arrêts maladie) |
| Produits des services | 112.194,60 | Recettes d'exploitation des services communaux (cantine, agence postale, IFAC, bibliothèque, location salle des fêtes) |
| Impôts et taxes | 567.912,85 | Recette des impôts locaux, attributions de compensation de GPS&O pour les compétences retransférées à la commune, taxe sur l'électricité |
| Dotations et participations | 64.031,65 | Dotations versées par l'Etat et droits de mutation |
| Autres produits de gestion courante | 29.995,83 | Loyers de l'immobilier communal |
| Produits financiers | 4,97 | |
| Produits exceptionnels | | Recettes exceptionnelles diverses |
| Reprises sur provisions | | |
| TOTAL | 779.273,03 | |

En 2025, nos recettes de fonctionnement proviennent à 73% des impôts, taxes et compensations de l'Etat reversés à la commune. Les prestations et les diverses locations immobilières apportent un chiffre global de 18% des revenus :

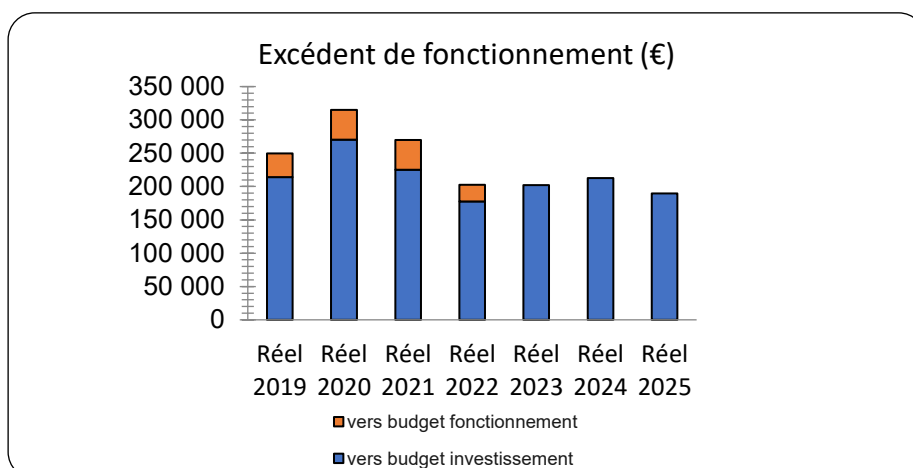


Les recettes de gestion courante (hors produits exceptionnels) sont stables par rapport à 2024, la baisse de 10 000€ n'étant pas significative.

La taxe sur l'électricité affiche un résultat en hausse mais consiste en un rattrapage des montants 2024. Le produit des taxes foncières augmente mécaniquement en raison de la hausse des bases d'imposition.



En 2025, nous dégageons un excédent de fonctionnement (ou capacité d'autofinancement nette) de 189 745,97€ dont la totalité sera reportée en réserve d'investissement pour 2026 afin de financer les projets lancés.



2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRES BUDGETAIRES | 2025 (€) | OBSERVATIONS |
|-------------------------------|-------------------|---|
| Immobilisations incorporelles | 0,00 | |
| Immobilisations corporelles | 75.962,62 | Achats d'équipements divers Rénovation bâtiments communaux |
| Immobilisations en cours | 240.985,59 | Chantiers en cours |
| Dépenses d'ordre | 0,00 | |
| Subventions d'investissement | 45.600,00 | Reversement à GPSeO |
| TOTAL | 362.548,21 | |

Le budget d'investissement voté pour 2025 s'élevait à 1 362 215,01€. Les investissements réels se sont montés à 362 548,21€, les principales dépenses listées par ordre décroissant sont :

- Aménagement prairie humide – La Promenade,
- Aménagement appartement Agence Postale,
- Parc de loisirs (début du projet),
- Vidéo protection (fin du projet),
- Achat terrain (liaison Radidet – Vexin),
- Eglise : carnet d'entretien et sécurisation des abords,
- Acquisition matériel divers.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRES BUDGETAIRES | 2025 (€) | OBSERVATIONS |
|-------------------------------------|-------------------|---|
| Dotations, fonds divers et réserves | 252.538,05 | Récupération de la TVA des années antérieures Excédent de fonctionnement 2023 réaffecté |
| Subventions d'investissement | 142.907,08 | Subventions de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR du Vexin, amendes de police |
| Immobilisations diverses | 0,00 | |
| TOTAL | 395.445,13 | |

En 2025, les recettes d'investissement sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux des années antérieures (40.045,50€) et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 (212.492,55€),
- Les subventions du Département pour les travaux du parking de l'atelier et pour la future liaison Radidet – Vexin, du PNR du Vexin pour les travaux de rénovation de l'escalier du bois Mady Mesplé et des fonds de concours GPSEO pour la prairie humide.

A ces recettes, vient s'ajouter l'excédent du budget d'investissement de l'année 2024 (574.642,52 €).

Le budget d'investissement 2025 dégage un excédent global de 607.539,44€ qui sera reporté sur le budget d'investissement 2026.